

Les crédits

J'en viens rapidement au projet de loi C-91 qui parle de la Banque fédérale de développement qui va devenir Banque de développement du Canada. Là aussi, sans consultation; là aussi, sans concertation; là aussi, de façon quasi méprisante envers le Comité de l'industrie, dont je suis le vice-président, qui n'a jamais recommandé semblables choses, bien au contraire. S'il y en a eu une recommandation provenant du secrétaire parlementaire, elle était à la baisse à notre avis, réductrice, pour faire de la BFD, la Banque de la petite et moyenne entreprise au Canada. Donc, c'était réducteur, et maintenant, on va à l'autre extrême, avec la Banque de développement du Canada, à laquelle le ministre donne un nouveau mandat, non plus d'être de dernier recours auprès des PME, mais d'intervenir dans le cadre de programmes de développement de l'esprit d'entreprise au Canada.

• (1155)

Ce sont des termes vagues, non précisés dans la loi et qui permettront à la Banque fédérale, d'après l'article 21, d'intervenir auprès d'organismes non seulement fédéraux, mais d'organismes provinciaux et auprès de créatures du gouvernement du Québec en régions, et c'est encore là, dans le fil conducteur, une façon de s'immiscer dans la vie quotidienne des citoyens de ce pays, sans mandat, et notamment et Québec.

Pour ceux qui ne nous croiraient pas, je me reporte à l'article du 30 mars où deux éminents libéraux parlent de la reconstruction du Canada qui s'en vient.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours du député de Trois-Rivières et cela m'amène à vouloir lui poser une question. Est-ce qu'on n'est pas en train d'assister à la volonté des libéraux de trouver des solutions aux problèmes de l'Ontario relativement au financement des petites entreprises et essayer de généraliser, en modifiant la Loi sur la Banque fédérale de développement, le modèle ontarien?

Je me souviens, dans les premiers mois suivants l'élection, au Comité de l'industrie, il y avait une espèce de hargne des députés libéraux de l'Ontario qui s'entendaient pour dire que les banques n'étaient pas assez sensibles aux petites entreprises, que la dernière récession avait causé beaucoup de faillites et qu'il fallait trouver des trucs pour régler cette situation.

Les députés du Québec, membres du Comité, ressentaient moins cette situation parce que le Québec a développé de ces outils, par exemple, le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ, la CSN aura bientôt un fonds semblable, il y a aussi le Mouvement Desjardins. Il y a aussi l'utilisation que l'on fait des fonds des centres d'aide aux entreprises, des fonds régionaux de développement. On avait déjà tous ces outils.

J'ai l'impression que le changement proposé à la Banque fédérale de développement, c'est pour plaire à l'Ontario, mais cela ne contribuera pas à augmenter la disponibilité des sommes au Québec. On a déjà des fonds régionaux disponibles. On a beaucoup de problèmes de coordination entre ces différents fonds. Est-ce que le

changement de vocation de la Banque fédérale de développement ne viendra pas compliquer les choses, allonger les délais sans avoir nécessairement d'effet positif sur l'offre de financement pour les petites entreprises du Québec?

M. Rocheleau: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, de sa question. Je le félicite de son intuition. Effectivement, au début des travaux du Comité permanent de l'industrie, la problématique tournait autour de la question du financement des petites entreprises. Les députés de l'Ontario ont fait des représentations légitimes compte tenu du marasme causé par le resserrement du crédit, même si la démonstration n'en a jamais été faite.

Mais par la suite, les choses ont pris une tournure différente quant au rôle de la Banque fédérale de développement, lorsque l'on a changé carrément sa mission. Là où, auparavant, la mission première et la préoccupation quasi unique de la Banque fédérale de développement était d'aider la petite et moyenne entreprise, maintenant cela devient comme accessoire.

Je vous lis les premières lignes de l'article 4 qui porte sur la mission:

«La Banque a pour mission de soutenir l'esprit d'entreprise au Canada. . .»

C'est ce que stipule le paragraphe 4(1). Le paragraphe 4(2) stipule:

«Dans la poursuite de sa mission, la Banque attache une importance particulière aux besoins des petites et des moyennes entreprises.»

Donc on voit que la préoccupation qui était fondamentale avant concernant les petites et moyennes entreprises devient comme accessoire. On s'occupera comme on pourra des petites et moyennes entreprises, ayant surtout fait des programmes de développement de l'entrepreneurship, comme je disais tantôt, qui ne sont pas qualifiés, ni décrits. On peut s'attendre à tout avec les deniers privés dont la Banque pourra d'ailleurs bénéficier dorénavant.

Je voudrais vous donner plus d'information quant aux deux éminents libéraux dont je vous parlais. Ce sont M. le sénateur Rivest et M. Forget qui déclaraient à la ligne ouverte de la radio de Radio-Canada, qui est aussi crédible que ces deux messieurs: «Monsieur Rivest ayant ainsi révélé que le ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé prépare une réforme administrative et fiscale d'envergure pour le Canada.» C'est M. Rivest qui parle, un très bon libéral.

• (1200)

«M. Forget a enchaîné que ce qu'il craignait d'un référendum négatif—c'est très important pour les Québécois—c'est la perte de contrôle par le gouvernement du Québec sur ce qui peut suivre». Ce sont les lendemains d'un référendum. «C'est une situation qui crée une ouverture pour des initiatives qui, peut-être, seraient constitutionnelles ou peut-être pas, mais qui pourraient, de toute façon, changer considérablement les règles du jeu. Il me semble que dans l'immédiat, le danger est beaucoup plus, pour le Québec, de suivre très attentivement cette restructuration—c'est cela le fil conducteur—qui va s'opérer dans l'organisation gouvernementale qu'un danger constitutionnel.»